



Département des Alpes de Haute Provence

Commune de PUIMICHEL

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 95 – JANVIER 2026

En ce début d'année 2026, Le Conseil Municipal vous adresse ses vœux les plus sincères de santé, de paix et de prospérité, pour vous-mêmes et pour vos familles.

Comme je l'ai annoncé, 2026 est ma dernière année en tant qu'élue à Puimichel. Je tiens à remercier très sincèrement toutes les personnes qui m'ont accompagnée au fil de ces années : les adjoints et conseillers, et tout particulièrement les agents municipaux Léna, Isabelle, Laurent, Nathalie et Sabrina, toujours disponibles, à l'écoute des administrés et pleinement engagés pour le bien-être et le confort de tous.

❖ ELECTIONS MUNICIPALES de MARS 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Puimichel. Vous élierez le Conseil Municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil Municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme PUIMICHEL, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre 11 fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

❖ TRAVAUX et AMÉNAGEMENTS

✓ *Place Gervais Bonnafoux*

Lors de la réunion publique du 18 octobre 2025, M. URSO maître d'œuvre a présenté le projet et a répondu aux questions avec des arguments techniques face aux contraintes du site. Neuf emplacements de stationnement seront créés avec sécurisation et aménagements arborés des lieux.

Suite à l'appel à candidature, le maître d'œuvre M URSO et la Commission d'Appel d'offres ont sélectionné l'entreprise SETP pour la rénovation de la place.

Un constat d'huissier a été fait avec les riverains.

Les travaux doivent débiter le 16 Février. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments occasionnés.

✓ *Illuminations de Noël* : Nathalie et Laurent ont utilisé la nacelle de DLVA pour installer et désinstaller les illuminations de Noël et élaguer les arbres en toute sécurité, sans avoir besoin d'une société extérieure.

✓ *Travaux de rénovation du logement Porte Rouge* (appartement de l'ancienne agence postale, à côté du restaurant) :

L'architecte et maître d'œuvre, Magali GRANIER et le service « appui aux communes » de DLVAgglo sont venus nous rencontrer pour l'étude des plans et du financement de deux appartements (T3 en RDC et T2 à l'étage).

✓ *Borne de recharge pour véhicules électriques* : Signature d'une convention financière avec le TE-SDE04 pour bénéficier de l'implantation *d'une borne de recharge électrique* sur la Commune de Puimichel.

La participation financière de la Commune s'élèvera à 10 % du coût HT de l'équipement posé et raccordé.

✓ *Lotissement Saint Laurent* : Le permis de construire du lot n°7 est déposé.

Les acquéreurs du lot n°6 ont obtenu leur permis de construire. L'acte de vente devrait bientôt être signé.

❖ CÉRÉMONIES et ANIMATIONS

✓ Pierre Bonnafoux a reçu la médaille de *Maire Honoraire* en présence de la sous-Préfète, Mme Demiguel, du député M. Girard, du Sénateur M. Roux, de la Présidente du Conseil Départemental, Mme Bareille, et de nombreux élus. Une médaille de l'Assemblée Nationale lui a également été remise par le Député.

✓ *Halloween* : Félicitations au comité des fêtes pour l'animation de la fête d'Halloween qui a plu aux petits et aux grands. Cela a été l'occasion pour certains de découvrir les caves du château. Merci aux nombreux Puimicheliens qui ont participé à cet après-midi festif.

- ✓ ***Le spectacle de Noël***, avec les contes de Marjorie, l'arrivée du Père Noël et le goûter (crêpes, chocolat viennois et vin chaud), a une nouvelle fois réjoui petits et grands.

Merci au Comité des fêtes pour toutes ces animations

- ✓ ***L'assemblée générale du Comité des Fêtes sera réunie le 6 février à 19h à la mairie***, l'ordre du jour sera : le bilan de 2025 et le programme des activités pour 2026.
- ✓ ***La Cérémonie des Vœux***, qui s'est tenue le 24 janvier dans l'Atrium de la mairie, a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance conviviale. Le buffet préparé par le restaurant « Entre Potes et Cocottes » a rencontré un franc succès et a été très apprécié par l'ensemble des invités.

❖ REPRISE DU BAR-RESTAURANT

L'inauguration, organisée le samedi 10 janvier, a réuni de nombreux Puimichéliens ainsi que des habitants des villages voisins autour d'un magnifique buffet.

Un grand **merci** à Yann et à toute son équipe pour leur investissement depuis un mois afin de redonner vie à notre village.

Ouvert six jours sur sept, de 8 h à 21 h et au-delà, l'établissement propose des repas copieux, variés et savoureux, servis midi et soir, ainsi que des plats à emporter, sans oublier un accueil chaleureux, « comme à la maison ».

Merci également aux administrés qui, nombreux, se retrouvent régulièrement au coin du feu ou autour d'une table pour partager de beaux moments de convivialité.

❖ DIVERS

- ✓ ***Nouveau label*** : Notre commune a obtenu une étoile au label national « **Villes et Villages Étoilés** » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

Avec un éclairage public adapté (dirigé vers le sol, extinction nocturne) et la présence d'observatoires astronomiques, cette distinction valorise également Puimichel au niveau touristique.

Merci à Carel pour l'élaboration et le suivi de ce dossier.

- ✓ ***Une épicerie ambulante*** est en réflexion pour venir au village une à deux fois par semaine. Un formulaire d'enquête des besoins est à votre disposition à la mairie.
- ✓ Suite au recensement de 2023, L'INSEE nous a communiqué la population en vigueur au 1^{er} janvier 2026 qui est **de 247 habitants**.
- ✓ ***Lavoir*** : suite à la visite de M. BOURDIER, technicien supérieur de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité, il s'avère que tout lavage est interdit dans un lavoir.

- ✓ La société Orange rappelle la nécessité d'entretien aux abords des réseaux de télécommunications (débroussaillage, coupe d'herbe et élagage), cet entretien est à la charge du propriétaire, du fermier ou leurs représentants.
- ✓ Des chats et chiens ont été, depuis quelques temps, empoisonnés sur le village, nous rappelons qu'une convention a été signée avec la Fondation 30 millions d'amis pour stériliser les chats errants. Pour plus d'information ou si vous souhaitez participer à la campagne de stérilisation, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.
- ✓ **Je souhaite toutefois dénoncer le manque de civisme d'une minorité d'administrés laissant encombrants ou sacs non triés près des points d'apport volontaire, malgré le ramassage régulier et la déchetterie du Castellet. Nos agents ne sont pas là pour ramasser déchets ou déjections canines laissés par des personnes peu respectueuses du travail d'autrui.**

Pour rappel, déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire allant jusqu'à 1 500 €.

❖ NAISSANCES

Eslem GAVARDA, fille de Charles GAVARDA et Hüyla BAYATLI
Nathan PALLIER, fils de François PALLIER et Manon BLINÉ
Jules DUPUIS, fils de Lucas DUPUIS et Camille BEVING
Elia DA COSTA, fille de Sophie LAUGIER et Valentin DA COSTA

Tous nos vœux de bonheur à ces nouveau-nés et toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents !